

Le Parc national des Pyrénées

La flore

Une richesse exceptionnelle

Dans toutes les montagnes et en particulier dans les Pyrénées, les visiteurs seront frappés par les changements d'aspect de la végétation selon l'altitude. En effet, plus on s'élève, plus les conditions de vie deviennent difficiles pour les végétaux : la température moyenne annuelle diminue d'environ 1 degré par 150 mètres, la durée de la « bonne » saison se raccourcit, les précipitations augmentent, la neige est présente plus longtemps, les vents sont plus violents, plus fréquents et dessèchent les plantes, l'éclairement devient intense et l'énergie lumineuse s'enrichit en radiations ultra-violettes qui accélèrent le développement et la fructification des plantes. Paradoxalement, les disponibilités en eau diminuent, les sols s'appauvrissent, l'humus n'existe plus qu'en faible quantité à l'étage alpin. A cela s'ajoute l'histoire des climats anciens qui explique la présence de certaines plantes. Lors de la naissance des Pyrénées règne un climat sub-tropical et quelques espèces réussissent alors à s'adapter aux conditions de la montagne. A la fin des glaciations, une partie des espèces arrivées avec les périodes froides refluent vers les régions nordiques mais d'autres migrent vers les zones élevées des montagnes comme le Lycopode des Alpes ou la Dryade (thé des Alpes). Outre ces plantes, il existe une série de plantes qui se sont différenciées dans les Pyrénées en évoluant sur place. Toutes les plantes propres à la chaîne des Pyrénées sont dites "endémiques". Leur nombre important (environ 80) est dû à l'isolement très ancien des Pyrénées par rapport aux autres montagnes d'Europe.



Iris des Pyrénées



b) Silène acaule (J. L. Dumerc)



c) Lis des Pyrénées (C. Ringeval)



Pédiculaire des Pyrénées

Parmi les fleurs, citons le Lis et l'Iris des Pyrénées, le Chardon à feuilles de carline, le Gispet ou le Grémil de Gaston. Plus haut encore, de 2 200 à 2 700 mètres, c'est l'étage alpin. Les seuls arbres sont les saules nains qui rampent sur les rochers, la végétation devient courte et rase mais ses couleurs sont vives : Silène sans tige, Pavot parfumé, Saxifrage d'Irat. Au-dessus, on se trouve dans l'étage nival, où seuls quelques lichens et quelques algues parviennent à vivre.



d)

C'est un territoire remarquable, un patrimoine exceptionnel. Le cœur du parc national fait l'objet d'une protection renforcée. Dans l'aire d'adhésion, le parc national accompagne la population locale dans le développement de son territoire et la mise en valeur de ses patrimoines naturel et culturel.

Les Pyrénées sont l'un des dix parcs nationaux français avec la Vanoise, Port-Cros, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane et les Calanques. On compte 200 parcs nationaux en Europe, plus de 2 000 dans le monde.

Le parc national est géré par un établissement public national à caractère administratif, doté d'un conseil d'administration composé de 52 membres (élus, associations, personnalités qualifiées). Sous la tutelle technique du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui lui alloue le budget nécessaire aux charges de personnel et de matériel, il élabore et contrôle la politique de préservation et de gestion à mettre en œuvre.

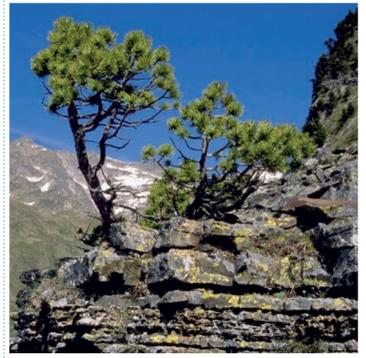
Photo de couverture : Face nord du Vignemale (B. Clos)

a) Agents du parc en observation (Ch. Verdier)

Les missions du parc national

Préserver la biodiversité, les paysages et les sites, accueillir le public pour qu'il profite de ce patrimoine en le respectant, concilier protection de la nature et activités économiques, contribuer au développement durable des vallées, tels sont les objectifs d'un parc national.

Pour bien protéger, il faut bien connaître. C'est pourquoi de nombreuses études sont menées, notamment sur le terrain, par les agents techniques et techniciens de l'environnement. Inventorier les populations animales, en observer les comportements et l'évolution, analyser leur répartition géographique, recenser la flore, étudier le climat : autant de travaux de recherche qui permettent d'élaborer une gestion de l'environnement adaptée et respectueuse des traditions locales. Cela peut conduire à la réintroduction d'espèces disparues, ou encore à la restauration de souches animales ou végétales autochtones menacées.



Pins à crochets (J.L. Dumerc)

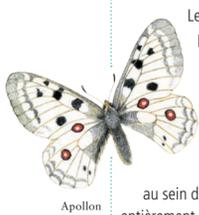
Le Parc national des Pyrénées recueille également les traditions culturelles des vallées (savoir-faire lié aux plantes, chants, danses...). Il invite les visiteurs à découvrir ce territoire unique. Les agents du parc national informent les visiteurs, favorisent leur découverte du patrimoine naturel et culturel afin d'encourager un comportement respectueux. Ils sont aussi chargés de veiller à l'application du règlement. Les Maisons du parc national proposent d'indispensables compléments d'information : ouvrages, expositions, projections-conférences, organisation de randonnées guidées, etc. De plus, des programmes éducatifs sont menés auprès des écoles.

Le Parc national des Pyrénées mène aussi une politique affirmée en matière d'accueil des publics en difficulté, tant en situation de handicap qu'en difficulté d'insertion sociale. Un programme est développé pour faciliter l'accès à tous de cet espace naturel protégé : labellisation « Tourisme et Handicap » des Maisons du parc national, réalisation de sentiers d'interprétation adaptés, sorties sur le terrain, formation des agents...

Dans l'aire d'adhésion, le parc national est un partenaire permanent de la vie locale. Une charte, projet concerté de territoire, a été élaborée par le parc national et les acteurs des vallées, élus, socioprofessionnels, usagers et habitants. Elle définit les objectifs de protection du cœur du parc national et les orientations de mise en valeur et de développement durable des vallées : maintien de la qualité paysagère, aménagement des villages, soutien à la gestion des estives et à la valorisation des produits de l'agriculture locale, développement de l'activité forestière, gestion de l'accueil sur les grands sites touristiques, sensibilisation du public, conservation du patrimoine naturel et culturel, préservation de la ressource en eau. En 2016, 65 communes ont choisi d'adhérer à la charte et d'être partenaires du parc national.

La faune

Des espèces originales



Apollon

Les Pyrénées et le parc national en particulier, jouent le rôle de zone refuge pour les grandes espèces de vertébrés. Ces animaux, isards, ours, grands rapaces y trouvent leurs derniers espaces de liberté. Il s'agit d'animaux sauvages ne devant compter que sur eux-mêmes pour survivre au sein de milieux naturels dont ils dépendent entièrement. Il n'appartient pas au parc national de les nourrir ni de les soigner mais simplement d'assurer la qualité et la diversité du milieu dont ils ont besoin. Maladies, accidents, prédation... font partie des règles du jeu et c'est là tout l'intérêt des parcs nationaux par rapport aux autres territoires. Sur les 167 espèces de la faune française de mammifères, le parc national en abrite 75. Etant généralement nocturnes et plutôt furtifs, on ne sait pas encore tout à leur sujet... Le Desman des Pyrénées est sans doute le plus insolite puisqu'on ne le trouve que dans les Pyrénées et le nord-ouest de l'Espagne et du Portugal. Il vit au bord des torrents jusqu'à 2 200 mètres d'altitude. Son allure de taupe munie d'une trompe et de pattes palmées, son agitation permanente permet de le reconnaître à coup sûr pour peu qu'on ait la chance rarissime de le rencontrer. Parmi les rongeurs, la marmotte est la plus visible. Disparue de la chaîne il y a 10 000 ans, elle a été réintroduite vers 1950 en vallée de Luz, puis par le parc national dans toutes les vallées. Elle est aujourd'hui présente partout et même sur le versant espagnol.



Carabe des Pyrénées



d) Isard (J.P. Crampe)

e) Empreintes d'ours (J. Cédet)

L'isard a largement profité de la protection du parc national. Menacé de disparition il y a une quarantaine d'années, il compte quelques 3 700 individus dans le parc national. A la fin des années 90, il ne restait plus que 6-7 ours bruns. Suite aux opérations de réintroduction entreprises depuis 1996 dans les Pyrénées centrales, l'effectif minimum en 2016 est de 29 ours dont seulement 3 sont présents ponctuellement dans le parc national, le reste étant réparti en plusieurs noyaux entre Haute-Garonne, Ariège et Aude.

Le retour de la marmotte a certainement été bénéfique pour la population d'aigles royaux qui compte aujourd'hui plus de 32 couples. L'état de la population d'aigle royal est jugé satisfaisant sur le parc national. Le Vautour fauve, de 2,70 mètres d'envergure, a bénéficié de la protection que lui a accordée la Réserve naturelle d'Ossau, gérée par le parc national. De nos jours, près de 340 couples nichent chaque année dans les falaises du cœur et de l'aire optimale d'adhésion. Leur aire de répartition s'étend vers l'est. Le plus spectaculaire et le plus beau des grands rapaces est sans conteste le Gypaète barbu, avec ses 3 mètres d'envergure et son magnifique poitrail orangé. 14 couples vivent aujourd'hui dans le parc national. Le parc national abrite aussi le grand Coq de bruyère, le Pic noir, le Pic à dos blanc, le Lagopède ainsi que des batraciens tels l'Euprocte des Pyrénées, l'étonnant Crapaud accoucheur et la Grenouille des Pyrénées.



Coq de bruyère (L. Nédélec)

Les Pyrénées

Un enchaînement de paysages grandioses

La formation des Pyrénées a débuté à l'ère primaire, il y a 500 millions d'années. Mais la chaîne que nous voyons aujourd'hui s'est soulevée il y a 40 millions d'années. Dans le parc national, la chaîne s'étire sur plus de 100 kilomètres d'est en ouest, entre les hautes vallées d'Aure et d'Aspe. Une mosaïque de roches cristallines et sédimentaires, malmenées par l'érosion et les glaciations, a fait naître de fabuleux paysages : myriades de lacs, gorges profondes, cirques, tels Gavarnie et Troumouse, avec leurs immenses falaises et leurs cascades vertigineuses... Le parc national comprend six vallées principales : Aure, qui s'enorgueillit des plus hautes forêts de pins à crochets d'Europe ; Luz-Gavarnie, où se dressent plusieurs sommets dépassant 3 000 mètres ; Cauterets, où pointe le Vignemale (3 298 m), la plus haute cime des Pyrénées françaises, et où abondent les cascades ; Azun, dominée par la pyramide du Balaitous culminant à 3 144 mètres ; Ossau, haut lieu du pastoralisme ; enfin Aspe et ses vastes forêts.

Pic du Balaitous et rhododendrons en fleurs (L. Nédélec)



Le parc national possède une frontière commune de 15 kilomètres avec le Parc national espagnol d'Ordesa et du Mont Perdu (3 355 m). Il est d'autre part prolongé à l'est par la Réserve naturelle de Néouvielle, dont il assure la gestion. Frontière naturelle avec la péninsule ibérique, les Pyrénées sont une véritable barrière climatique. L'influence océanique apporte au versant nord français un temps doux et humide, alors que le versant sud espagnol est plus chaud et aride. Les vents dominants produisent de fortes précipitations, expliquant l'aspect verdoyant des paysages, la profusion des torrents, des lacs et des cascades.

Le parc national en quelques chiffres

Création du parc national	23 mars 1967
L'équipe permanente	74 agents
Le cœur du parc national	45 707 ha
L'aire optimale d'adhésion	206 352 ha
L'aire d'adhésion	128 400 ha
Nombre de visiteurs	Environ 1,5 million par an
Altitude du cœur du parc national	Comprise entre 1 067 et 3 298 mètres
Les sentiers	350 km de sentiers balisés
Les lacs	300 lacs dans lesquels 571 espèces d'algues
La flore	80 espèces endémiques
Les ours	29 ours minimum comptabilisés en 2015 sur l'ensemble de la chaîne (dont 3 mâles ponctuellement dans le PNP)
Les isards	3 700 dans la zone cœur du Parc et sa proche périphérie
L'avifaune	119 espèces d'oiseaux
Les rapaces (effectifs dans le cœur et l'aire optimale d'adhésion)	14 couples de gypaètes barbues 340 couples reproducteurs de vautours fauves 32 couples d'aigles royaux 25 couples de percnoptères d'Egypte

Pyrénées Mont Perdu Patrimoine Mondial

En 1997, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) a classé au patrimoine mondial de l'humanité une partie des deux parcs nationaux des Pyrénées (France) et d'Ordesa et du Mont Perdu (Espagne) dans la région du massif du Mont Perdu : vallée d'Ordesa, Añislo, Escuaín, Pineta et cirques de Gavarnie, Estaubé, Troumouse, Barroude. La grande valeur de ce territoire est ainsi reconnue mondialement au titre naturel mais aussi au titre culturel.

f) Vallée d'Añislo (B. Clos)

g) Sommets de Gavarnie (B. Clos)



Réglementation du parc national

Le cœur du parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qui relève d'un code de bonne conduite.



- Pas de chien, même tenu en laisse pour la tranquillité des animaux sauvages et domestiques.
- Ni cueillette, ni prélèvement, animaux, plantes, minéraux et fossiles appartiennent au paysage.
- Pas d'arme, ici tous les animaux sont protégés.
- Pas de déchets pour conserver la nature propre.
- Pas de feu pour éviter incendies et dégradations du sol.
- Pas de camping pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions.
- Bivouac réglementé autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc ou d'un accès routier. Tolérance 19h-9h.
- Pas de véhicule ni V.T.T., cet espace se découvre à pied, circulation interdite en dehors des voies autorisées.
- Ni bruit ni dérangement pour la quiétude de tous.
- Survol non motorisé réglementé.

Pour toutes informations, contacter le Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2 rue du IV Septembre - BP 736
65007 Tarbes cedex
Téléphone (33) 05 62 54 16 40, Fax (33) 05 62 54 16 41
E-mail : contact@pyrenees-parcnational.fr
Site internet : www.parc-pyrenees.com

Rejoignez nous sur facebook

Conception : Indigène Studio / Texte D. Trehou Languère / Dessin : G. du Chateau / Photos : Parc national des Pyrénées Impression : Canal Imprime / Novembre 2016 / 10 000 exemplaires

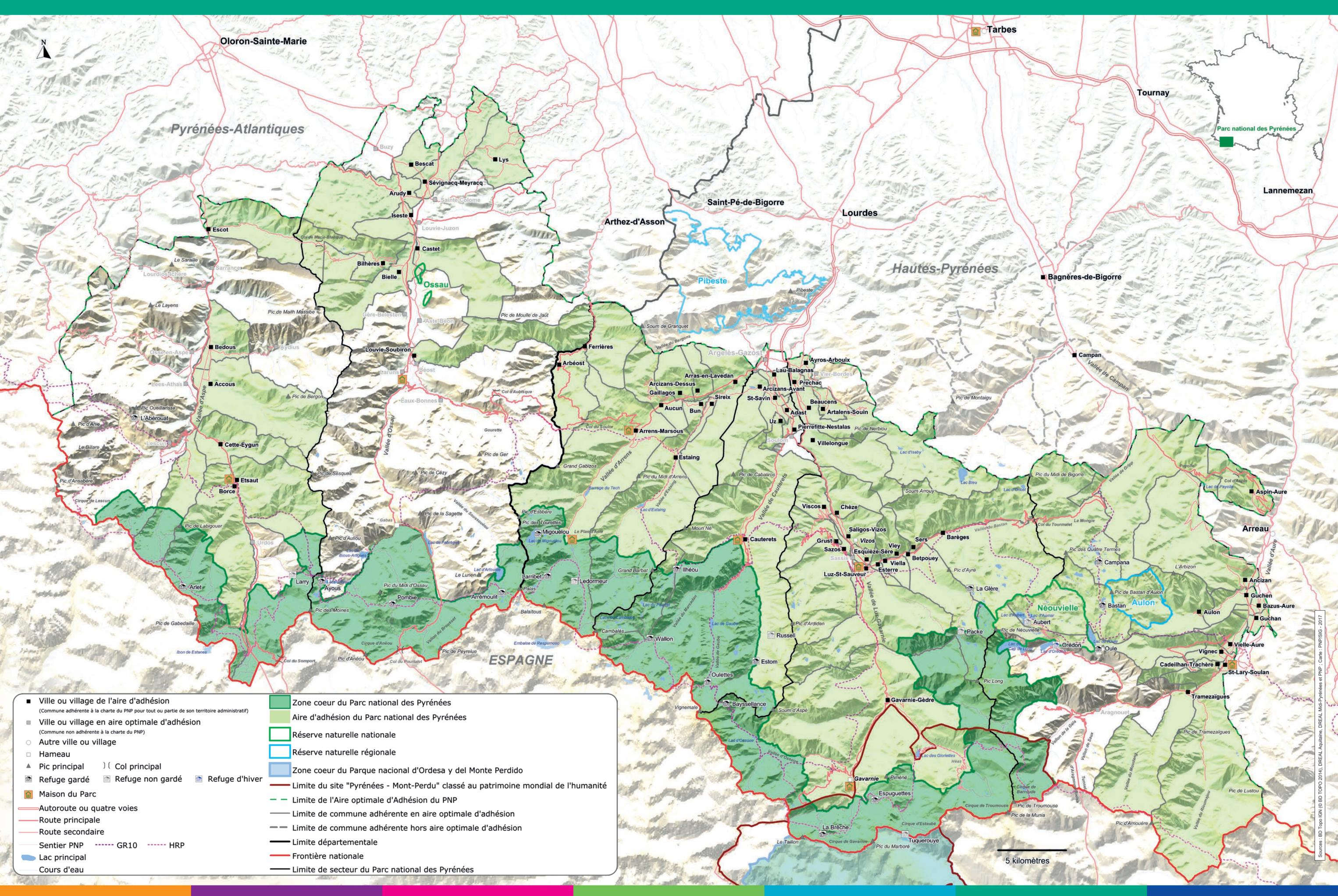
Pyrénées d'hier et d'aujourd'hui



Brebis béarnaises (Ch. Verdier)

Si 40 000 habitants vivent dans l'aire optimale d'adhésion du parc national, personne ne réside en permanence

dans le cœur. Les seuls habitants occasionnels de ces montagnes : les quelques 200 bergers qui fréquentent les pâturages durant l'été. Bergers et troupeaux façonnent le paysage des estives depuis des siècles. Bêtes à lait gardées dans le département des Pyrénées-Atlantiques, bêtes à viande en pacage libre dans les Hautes-Pyrénées. 30 000 bovins transhumants, 150 000 ovins transhumants, 2 600 équins, 2 000 caprins, fréquentent en 2013 les pâturages du cœur du parc national. Favoriser le pastoralisme pour respecter la culture locale et les richesses naturelles est l'une des missions essentielles du parc national. Ses actions pour y parvenir : aider à la construction et à la rénovation de cabanes fonctionnelles dans lesquelles les bergers peuvent se loger, traire leurs bêtes ou fabriquer leur fromage en estive ; transporter par hélicoptère le matériel nécessaire aux bergers entre les estives et la plaine, dédommager les bergers lorsque leurs bêtes sont victimes des ours... Il s'agit donc de maintenir une vie pastorale active avec des moyens modernes, tout en respectant le patrimoine, les traditions et l'environnement. L'action du Parc national des Pyrénées en faveur du pastoralisme complète celle de collectivités territoriales et d'associations. L'avenir des Pyrénées dépend aussi du développement d'un tourisme respectueux des populations et de l'environnement. Le Parc national des Pyrénées est très fréquenté avec 1,5 million de visiteurs par an. Il est donc essentiel de surveiller l'impact du tourisme sur le milieu et d'offrir des aménagements de qualité dans les sites touristiques très fréquentés, comme l'ont déjà fait le parc national et ses partenaires au Pont d'Espagne, au Néouvielle et à Gavarnie.



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Ville ou village de l'aire d'adhésion
(Commune adhérente à la charte du PNP pour tout ou partie de son territoire administratif) ■ Ville ou village en aire optimale d'adhésion
(Commune non adhérente à la charte du PNP) ○ Autre ville ou village □ Hameau ▲ Pic principal ⛑ Refuge gardé 🏠 Maison du Parc — Autoroute ou quatre voies — Route principale — Route secondaire — Sentier PNP — Cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone cœur du Parc national des Pyrénées ■ Aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées ■ Réserve naturelle nationale ■ Réserve naturelle régionale ■ Zone cœur du Parque nacional d'Ordesa y del Monte Perdido — Limite du site "Pyrénées - Mont-Perdu" classé au patrimoine mondial de l'humanité — Limite de l'Aire optimale d'Adhésion du PNP — Limite de commune adhérente en aire optimale d'adhésion — Limite de commune adhérente hors aire optimale d'adhésion — Limite départementale — Frontière nationale — Limite de secteur du Parc national des Pyrénées |
|---|--|

Sources : BD Topo IGN (© BD Topo 2014), DREAL Aquitaine, DREAL Midi-Pyrénées et PNP - Centre : PNP/ISIG - 2017